



24 novembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contre l'amendement 159 du PLFSS 2026

Pour la pluralité des pratiques psychothérapeutiques et la liberté du soin

L'association Santé Mentale et Communautés (SMC), association Villeurbannaise (69) de psychiatrie, du médico-social et du social, exprime son opposition ferme et argumentée à l'amendement n°159 du PLFSS 2026, visant à exclure des soins remboursés par l'Assurance maladie toute prise en charge s'appuyant sur les théories psychanalytiques.

Cette proposition, rédigée sans concertation avec les professionnels du soin psychique, constitue une atteinte grave et majeure à la pluralité des pratiques, à la liberté thérapeutique, aux droits fondamentaux des usagers, ainsi qu'à l'histoire même du soin psychiatrique en France. C'est une attaque de la pensée logée dans un texte liberticide.

Cet amendement repose sur une méconnaissance de la diversité des travaux scientifiques et cliniques démontrant l'efficacité durable des approches psychodynamiques. Il confond recommandations de l'HAS et lois, au risque de réduire la complexité du soin à une simple procédure technique. Cet amendement est fondé sur une vision réductrice du soin psychique.

La santé mentale ne se résume pas à des mécanismes neurobiologiques plus ou moins fonctionnels. Pour cette raison, elle nécessite des approches multiples et complémentaires en réponse à la complexité humaine.

Cet amendement est une menace pour la liberté de choix des patient.e.s. Interdire tout financement public et restreindre le remboursement des soins d'orientation psychanalytique revient à imposer un modèle unique, une médecine d'Etat, créant une psychiatrie à deux vitesses, particulièrement injuste pour les personnes les plus précaires.

Cet amendement s'inscrit dans un mouvement global inquiétant: la réduction des durées d'hospitalisation, la protocolisation systématique des pratiques, la mise en conformité gestionnaire du soin et le glissement vers une psychiatrie technicisée, détachée des réalités humaines multiples et diverses.

La psychiatrie française s'est construite grâce à la créativité institutionnelle issue de la psychanalyse. Supprimer cette dimension, c'est porter atteinte à tout un héritage qui continue de structurer les métiers du soin psychique qui pense la personne comme sujet et non comme objet.

Balayer cet héritage reviendrait à désarticuler les pratiques actuelles, fondées sur l'interdisciplinarité, la coopération des savoirs, la créativité institutionnelle et l'ajustement singulier à chaque personne.

Fondée en 1968, SMC défend une approche communautaire, relationnelle et interdisciplinaire du soin, respectueuse de la singularité de chacun.

Notre association compte 57 ans d'engagement pour une psychiatrie humaniste et plurielle en lien avec d'autres institutions réparties dans toute la France et l'Europe. Cette pluralité des pratiques est au cœur de notre philosophie, comme condition essentielle du respect de la personne et de la citoyenneté des personnes accompagnées.

Nous appelons :

- **Au retrait de l'amendement 159,**
- **A une concertation réelle avec les professionnels du soin psychique,**
- **Au maintien d'une pluralité thérapeutique,**
- **A la garantie du libre choix des patients.**

L'ensemble des salariés, la direction et les membres du bureau de Santé Mentale et Communautés